

Citation: Laurent Angliviel de la Beaumelle (Ed.): "Amusement LV.", in: *La Spectatrice danoise*, Vol.1\055 (1749), pp. 462-464, edited in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Ed.): *The "Spectators" in the international context*. Digital Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.4236

Ebene 1 »

AMUSEMENT. LV.

Citation/Motto » *Le mal est dans l'erreur, & non pas dans l'excuse.*

Des Touches. « **Citation/Motto**

Ebene 2 » **Metatextuality** » Dans ma XLI. Feuille, j'exasperai extrêmement la bravoure des Anciens Danois. Un Ami m'avoit fourni des mémoires, tirés des Antiquités Danoises de Thomas Bartholin. J'en fis usage, & je n'y ajoutai que quelques réflexions sur le service Allemand. Prévoiant bien que je ne pourrois dire librement ma pensée, sans choquer quelques personnes, je pris toutes les précautions possibles pour ne pas les offenser : je déclarai deux fois expressément, que je n'entendois parler que du Service d'Allemagne.

Cependant quelques Officiers ont murmuré, & ont cru, que le Service Danois étant sur le même pié que dans l'Empire, l'un étoit réellement autant attaqué que l'autre ; & il faut avouer, que, si cela est, ils ont pensé juste ; mais toujours est-il certain, que c'est me faire une querelle d'Allemand, que de m'attribuer ce que je n'ai pas dit.

Quoiqu'il en soit, voici une Lettre, qui pourra servir à rectifier ce que j'ai avancé : elle est d'un Officier aux Gardes : c'est la pure vérité. Je ne balance pas à reconnaître, que je me suis trompée ; mais je dois avertir, que l'Auteur de cette Pièce m'impute trop légèrement d'avoir parlé du Service Danois ; qu'il relise ma XLI. Feuille : il verra, que j'ai gardé sur cet article un respectueux silence. « **Metatextuality**

[463] Ebene 3 » **Letter/Letter to the editor** » MADAME LA Spectatrice,

« **Allgemeine Erzählung** » J'étois, il y a quelque tems, dans une Compagnie, où on lisoit celle de Vos Feuilles, ou vous dites par occasion, que les Troupes ne sont point sur le pié qu'elles devroient être, ni les Soldats assés bien traités. Cette Compagnie étoit justement composée de personnes qui n'entendoient rien au métier, prêtes conséquemment à souscrire à toutes vos idées. Aussi ne se lassoit-on point de crier contre l'inhumanité & la Barbarie de ceux qui maltraitent les pauvres Soldats.

J'eus beau représenter, qu'une Femme n'étoit point au fait du Militaire, que Vous tabliés sur un faux exposé, & que cela n'étoit pas surprenant, vü qu'il n'est pas rare d'oüir des personnes de distinction parler à peu près du même ton, faute d'avoir bien examiné les choses ; tout cela fut inutile ; le préjugé prévalut sur toutes mes raisons. « **Allgemeine Erzählung**

La dessus, je dis que j'écrirois à Me. la Spectatrice, laquelle étant de mes Amies, ne trouveroit pas mauvais que je lui démontrasse son erreur. C'est-ce que je propose de faire en deux mots.

I. Vous vous récriés contre les mauvais traitemens des Soldats : mais permettés moi de vous dire, que, de l'aveu de tous ceux qui ont vü des Soldats de près en différens païs, les Danois sont aussi bien traités qu'en aucun autre endroit du Monde. Peut être la Discipline y est elle moins relâchée qu'ailleurs ; mais est-ce un mal que la subordination soit rigoureusement observée & qu'on demande une attention continuelle de la part du Soldat comme de celle de l'Officier, qui doit même toujours répondre de la négligence & de l'inexactitude de ceux qui sont sous ses ordres ?

Ajoutés à cela, que grand nombre de Soldats sont étrangers, pour la plupart déserteurs de différens Services. Croïez-vous à ces gens-là le cœur asses bien fait pour se laisser <sic> gouverner par la douceur ? Dans quel service,

le Soldat fait-il son devoir uniquement par honneur ? Dans quel Service est-il exempt des peines corporelles ? Ces peines ne doivent-elles pas être employées, quand la raison & la douceur ne suffisent pas ? S'il en est qui se distinguent par leur bonne conduite, ne sont-ils pas chéris de leur Capitaine ? ils n'en ont à craindre ni coups, ni reproches, ni menaces. [464] D'ailleurs, nos Troupes sont habillées & païées avec une exactitude admirable.

2. Vous dites, ^{*1} que ceux qui font régulièrement le Service sont réduits au desespoir <sic>, parcequ'ils sont obligés de monter la Garde pour ceux qui se font Valèts pour faire vivre les Officiers. Pour vous éclaircir là dessus, il faut, Madame, que je vous dise, que c'est par ordonnance que les Soldats doivent être de Garde à la 3e. nuit, apparemment pour les tenir en haleine & pour les tirer de l'oisiveté, qu'on a jugé leur moins convenir qu'à qui que ce soit : mais il n'est permis à aucun Officier de les forcer à quelque chose de plus : aussi en sont-ils bien instruits. Cela posé, quel tort leur fait-on ? Quelle injustice ? On exécute simplement les ordres du Prince.

On ne sauroit disconvenir, que ceux qui servent dans les Maisons des Particuliers ne fassent, de quelque façon, vivre les Capitaines ; mais on ne convient pas, que ce soit là un abus : c'est un usage, qui est puisé dans les principes d'une sage économie. Ceux qui doivent veiller à l'intérêt du Prince, l'ont établi comme un fonds pour l'entretien des Compagnies. Par là les recrues, qu'on est obligé de faire dans les Païs Etrangers, ne sont point à charge à la Caisse du Roi.

De plus, pendant la paix, on a ici plus de Soldats qu'ils <sic> n'en faut pour le Service militaire, réglé comme il est. Or, la Politique ne permettant pas de réformer le superflu, on est bien aise de faire en sorte que le superflu serve à l'entretien & du superflu & du nécessaire.

En outre, l'intérêt du Public se rencontre ici avec l'intérêt du Prince. Ceux qui ont quelque connoissance de l'état du Païs pourront vous dire, que ce sont des FRIMANS pour la plupart qui travaillent dans les Fabriques, les Manufactures & les Boutiques. Ne seroit ce pas rendre un mauvais service au Public, que de le priver des avantages qu'il tire de tant d'ouvriers ? Quand même on pourroit s'en passer, (ce qui est impossible, vù les circonstances) n'y auroit-il pas une sorte de dureté d'obliger les Soldats à oublier un métier qu'ils n'ont appris qu'avec peine, & dans lequel ils <sic> ont une ressource après avoir obtenu leur congé ?

Excusés, Madame, la confusion de cette Lettre ; Si j'avois l'ennemi à charger, j'y saurois aller en bon ordre ; mais je ne me pique point de la même régularité, quand il s'agit d'écrire. Quoique j'aie pris la liberté de vous contredire, je n'en suis ni plus ni moins avec beaucoup d'estime,

Votre tres &c. « Letter/Letter to the editor » Ebene 3 « Ebene 2 « Ebene 1

¹ * NB. Je ne dis pas cela. Voici la Feuille en question.